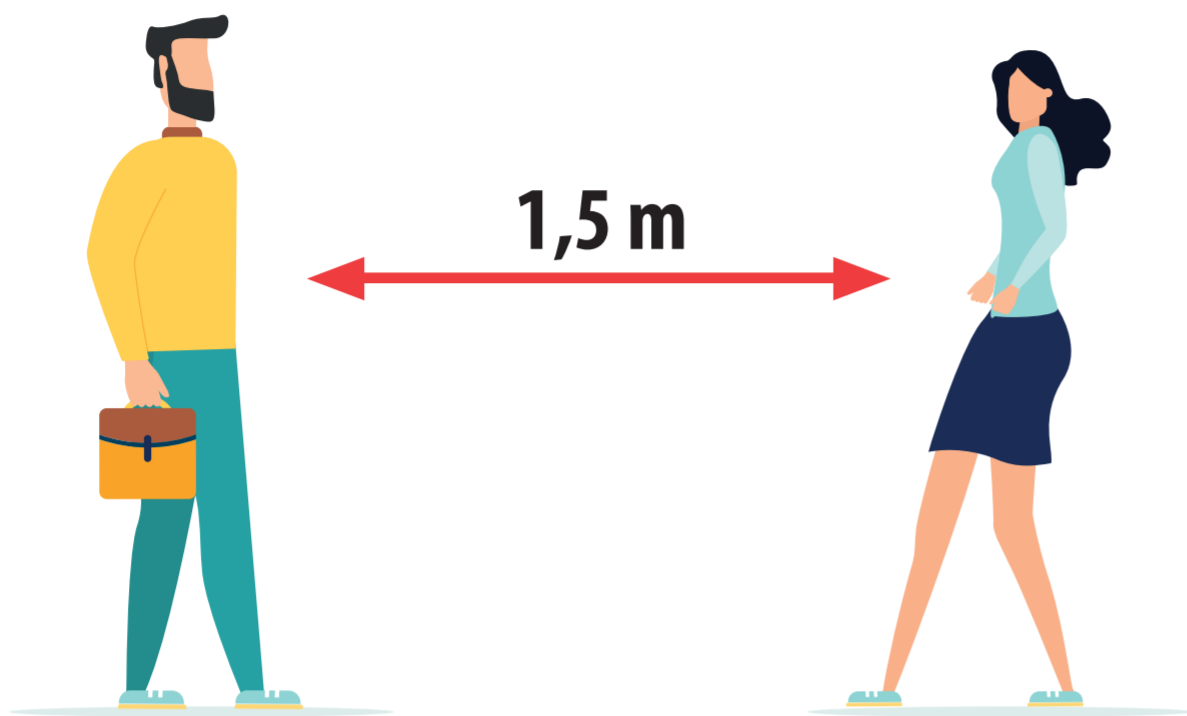


Mesures coronavirus

dans les bâtiments de la Justice



Gardez une distance minimale de 1,5 mètre



Limitez l'utilisation des petites pièces



Quand vous ne pouvez pas garder vos distances, couvrez-vous la bouche et le nez



Lavez-vous souvent les mains avec de l'eau et du savon



Désinfectez vos mains si vous ne pouvez pas les laver



Payez si possible par carte



Respectez les consignes des gestionnaires du bâtiment



Suivez la signalisation éventuelle et circulez à droite



Ne venez sur place que si c'est nécessaire



Utilisez les outils de communication en ligne, ou les dépôts de courrier physiques désignés